

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 13 AVRIL 2026, À 16 h 45, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Sont présents(e)s : M. Michel Desbiens, maire
M. Serge Deschênes, conseiller
Mme Carole Deschênes, conseillère
M. Bernard Levesque, conseiller
Mme Lysandre St-Pierre, conseillère
M. Marc Rainville, conseiller

Sont absents(e)s : M. Sylvain Girard, conseiller
Mme Joannie Lajeunesse, conseillère
M. Michel Beaulieu, conseiller

Sont aussi présents(e)s : M^e François Corriveau, directeur général
M^e Clémence Richard, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 16 h 45.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-157

Il est proposé par : Bernard Levesque
Appuyé(e) : Serge Deschênes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2026

2026-158

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2026, à 16 h 45, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Marc Rainville

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2026, à 16 h 45, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-832 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES RÈGLES ADMINISTRATIVES

AM-2026-12

Le conseiller Serge Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le *Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives*.

Ce règlement est adopté afin de mettre à jour la description de tâches de certains directeurs.

5. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-832 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES RÈGLES ADMINISTRATIVES

2026-159

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le *Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RÉORGANISATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2026-160

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Marc Rainville

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-20 et de procéder :

- À la création d'un poste de coordonnateur au développement économique, conformément aux conditions normatives applicables au personnel cadre;
- À la nomination de madame Stéphanie Gagné au poste de coordonnatrice au développement économique selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire;
- À l'abolition du poste d'agent (conseiller) en développement économique devenu vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE - PRÉPOSÉS AU TRANSPORT, PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN ET AUX OPÉRATIONS ET PRÉPOSÉS AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX INSTALLATIONS

2026-161

Il est proposé par : Bernard Levesque
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-25 et de :

- Officialiser le transfert des préposés au transport au Service de la culture et des loisirs effectif depuis le 1^{er} février dernier;
- Transférer ce groupe d'employés ainsi que le poste de gestionnaire rattaché à ceux-ci du Service de l'ingénierie vers le Service de la culture et des loisirs;
- Modifier l'appellation du poste du gestionnaire pour « contremaître à l'entretien des plateaux », classe 5, selon le plan d'évaluation des cadres;
- Nommer monsieur Stéphane Santerre à ce poste de façon permanente, sous réserve d'une probation de six mois tel que prévu selon les modalités des conditions normatives du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

9. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-162

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 16 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE